

Voici Martin*

Il souhaite se constituer un revenu de retraite supplémentaire

- Homme de 35 ans, non-fumeur
- Marié et père d'une fille
- Travaille comme directeur de chantier



ÉTUDE DE CAS | AVANTAGE MAX

Son objectif

- Il veut protéger les obligations financières à court et à long termes de sa famille.
- La vulnérabilité financière de sa famille s'il décédait soudainement, l'augmentation des impôts et l'épuisement de l'épargne-retraite de sa famille le préoccupent.

Sa solution

- L'assurance vie entière avec participation Avantage Max¹ de la Financière **Foresters^{MC}**.
- 20 années de paiement, option de bonifications d'assurance libérée pour une prime annuelle de 6 000 \$.
- La couverture prévoit une prestation de décès initiale garantie de 617 452 \$ (assurance de base de 217 452 \$ et avenir Temporaire 20 de 400 000 \$).
- Selon ces hypothèses non garanties, Martin pourrait obtenir jusqu'à 312 520 \$ en revenu de retraite supplémentaire sous forme d'avances² au cours d'une période de 20 ans à partir de 65 ans.
- À 85 ans, il aurait une valeur de rachat potentielle de 282 482 \$ et une prestation de décès de 472 353 \$, nette des avances en souffrance.

Renseignez-vous.

Communiquez avec votre vice-président régional.



Plus, l'accès aux bénéfices de membre gratuits de **Foresters³**

Foresters offre à vos clients une assurance vie à vocation plus large : rehausser le bien-être de leur famille et de leur communauté! Les membres ont accès à des bénéfices gratuits pour vivre une vie plus riche et plus gratifiante.

En tant que membre, Martin pourra demander une subvention **Foresters Aide^{MC}** de 200 \$ deux fois par année, pour venir en aide à sa communauté. Cette subvention pourrait l'aider à financer un programme de petits-déjeuners à l'école de son enfant.

Les autres bénéfices de membre comprennent **Foresters Go^{MC}**, **LawAssure⁴**, les occasions de bénévolat et bien davantage.

Pourquoi envisager Avantage Max pour la planification de la retraite?

Avantage Max complète les autres instruments d'épargne-retraite, car il n'est pas assujetti à certaines de leurs limites.

	Assurance vie	REER ⁷	RRA ⁷	Rentes de retraite	CELI
Prestation de décès habituellement non imposable	✓ ⁵	x	x	x	x
Aucune limite de financement imposées par le gouvernement	✓	x	x	x	x
Croissance à l'abri de l'impôt	✓	✓	✓	✓	✓
Distributions fiscalement avantageuses	✓ ⁶	x	x	x	✓
Aucune distribution requise	✓	x	✓	✓	✓
Habituellement protégée contre les créanciers	✓	✓	✓	✓	x

Caractéristiques de vente d'Avantage Max

- Taux d'intérêt du barème de participation⁸ de 6,25 %.
- Valeurs de rachat concurrentielles.
- Assurance conjointe payable au dernier décès.
- Aucun examen paramédical ni test de laboratoire pour les proposants de 50 ans ou moins d'une couverture maximale de 1 000 000 \$ et les proposants de 51 à 55 ans d'une couverture maximale de 500 000 \$⁹.
- Précieuses caractéristiques intégrées, dont le Régime d'intérressement anti-tabac, la garantie d'assurance pour enfants et la garantie de bienfaisance¹⁰.
- Couverture allant jusqu'à 20 millions \$.

Proposition électronique AppPro pratique

- Remplissez rapidement une proposition en ligne pour une assurance Avantage Max.
- Des options en personne et à distance sont offertes.
- eSignature électronique et option de livrer le contrat d'assurance par voie électronique ou en format papier.
- Ajoutez facilement des avenants temporaires, comme la garantie de décès accidentel, l'exonération des primes ou l'assurance temporaire d'enfant.
- Diminuez les retards coûteux occasionnés par les erreurs sur la proposition.

Visitez notre portail des conseillers, pour télécharger des documents de marketing comme des brochures pour les clients, des feuilles de travail et bien plus.

La Financière Foresters et Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Rabais des membres de Foresters, Foresters Go, le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, Ontario, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. NC341

¹ Établie par L'Ordre Indépendant des Forestiers.

² Des avances peuvent être obtenues si le certificat est en vigueur et que la valeur de rachat est suffisante. Les avances minimales et maximales disponibles sont calculées en fonction des modalités du certificat. Les avances réduiront la prestation de décès et les valeurs de rachat, et peuvent compromettre la durée du certificat. Les intérêts sont calculés quotidiennement à un taux déterminé chaque année par Foresters. Chaque anniversaire de certificat, les propriétaires doivent payer les intérêts courus sur les avances depuis le dernier anniversaire. Si les intérêts ne sont pas payés lorsqu'ils sont dus, une autre avance sur certificat sera consentie aux mêmes conditions que celles de l'avance en souffrance. Les avances en souffrance et les intérêts sont déduits de la prestation de décès payable. Si, à tout moment, le montant des avances dépasse la valeur de rachat du certificat, la valeur des bonifications d'assurance libérée et le montant des participations en dépôt, le certificat est résilié. Les avances peuvent être considérées comme un événement fiscal à déclarer.

³ Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

⁴ LawAssure est fourni par Epoq, Inc., un fournisseur de services indépendant non affilié à Foresters. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest

et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux.

⁵ Les compagnies d'assurance vie facturent des frais, entre autres pour le risque de mortalité et de dépenses, ainsi que des frais de rachat en échange de la prestation de décès.

⁶ Accès à des prêts garantis fiscalement avantageux par le biais d'accords avec d'autres institutions financières, dans la mesure où le certificat reste en vigueur jusqu'au décès ou retraits du certificat jusqu'à concurrence du coût de base rajusté. La déchéance du certificat peut entraîner des conséquences fiscales si la valeur de rachat est supérieure au coût de base. Les retraits et les prêts peuvent réduire la prestation de décès et la valeur de rachat et compromettre la durée du contrat. Les participations ne sont pas garanties. Les participations versées par le passé n'offrent aucune indication concernant le montant des participations qui pourra être versé à l'avenir.

⁷ Sous réserve des règles et règlements de l'Agence du revenu du Canada.

⁸ Les participations ne sont pas garanties. Les participations versées par le passé n'offrent aucune indication concernant le montant des participations qui pourra être versé à l'avenir.

⁹ L'assurabilité dépend des réponses aux questions d'ordre médical ou autres, ainsi que des recherches et de l'examen de tarification.

¹⁰ Lorsque la prestation est versée aux bénéficiaires, Foresters paie l'organisme caritatif admissible désigné au nom de la personne assurée. L'organisme caritatif admissible désigné doit être enregistré à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada. La garantie de bienfaisance ne sera versée que si un organisme bénéficiaire admissible a été désigné avant le décès de la personne assurée et qu'il est toujours en exploitation à cette date.

Réservez à l'usage exclusif du conseiller. N'est pas destiné au public.